

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2024

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024

Conseil Métropolitain du 15 décembre 2023

LES OCCUPATIONS POUR TRAVAUX OU DÉMÉNAGEMENTS

Article 9-1 – Bennes, dépôts de matériaux et de gravats m²/jour

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) 6,60 €

Secteur 2 (autres voies) 3,95 €

Article 9-2 – Stationnement pour travaux Emplacement occupé

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

- la demi-journée 13,85 €

- la journée 27,70 €

Secteur 2 (autres voies)

- la demi-journée 8,70 €

- la journée 17,40 €

Article 9-3 – Stationnement pour déménagements, livraisons et autres évènements Véhicule

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes)

Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

- forfait demi-journée 26,00 €

- forfait journée 52,00 €

Véhicule > 20 m³

- forfait demi-journée 37,05 €

- forfait journée 74,10 €

Secteur 2 (autres voies)

Véhicule ≤ 20 m³ ou monte-meubles

- forfait demi-journée 15,90 €

- forfait journée 31,80 €

Véhicule > 20 m³

- forfait demi-journée 22,05 €

- forfait journée 44,10 €

Article 9-4 – Échafaudages, cabanes de chantiers, modulaires, WC chimiques, containers fermés m²/jour

Secteur 1 (zone jaune, zone rouge et voies piétonnes) 0,75 €

Secteur 2 (autres voies) 0,55 €